

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 11 JUILLET 2017

L'an deux mille dix-sept,

Le onze juillet

Le Conseil Municipal de la commune de MARCILLY D'AZERGUES,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André DUMOULIN, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 juillet 2017

**PRÉSENTS** : M. DUMOULIN André, Maire, Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. BELET Georges, Adjoint, M. CHEVEREAU Laurent, M. TISOPULOT Patrick, Mme MATRAY Morgane, M. CORNAGLIA Gérard, Mme DELATTRE QUENEY Delphine et Mme de PARISOT DE BERNECOURT France.

**ABSENTS (avec pouvoir)** : M. BLANCHON Frédéric a donné pouvoir à M. CORNAGLIA Gérard, Mme DEROBERT-MASURE Josette a donné pouvoir à Mme DELATTRE QUENEY Delphine, Mme GOUBEAU Ghislaine a donné pouvoir à Mme GEFFROY Marie-Jeanne, M. ALBORGHETTI Francis a donné pouvoir à M. DUMOULIN André.

**ABSENTS (sans pouvoir)** : MM. de MEAUX Emmanuel, PAGANO François.

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : M. CHEVEREAU Laurent

Nombre de Conseillers en Exercice : 15 - Présents : 09 - Votants : 13

**ORDRE DU JOUR** :

- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 JUIN 2017

- REPARTITION AMENDE DE POLICE 2017

- SIVU DU BEAL : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2016

- SIEVA : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EXERCICE 2016

- GESTION DU PARC LOCATIF - LOCATIONS BIENS SITUES « 80 AV DE LA GARE » ET « 232 ROUTE DE CHAZAY »

- DIVERS

Mme MATRAY Morgane est arrivée en retard et n'a pas pris part à l'approbation du compte-rendu du 13 juin 2017.

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir ajouter deux dossiers à l'ordre du jour :

- CCBPD : MODIFICATION STATUTAIRE - Ajout compétence GÉMAPI

- ENGIE : RENOUELEMENT DU MARCHÉ DE VENTE DE GAZ pour l'école

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces deux ajouts.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 JUIN 2017

Mme GEFFROY Marie-Jeanne fait remarquer, en page 13, avant dernière ligne du paragraphe « entraide » que la date notée est 03 septembre alors qu'il s'agit du 02 septembre.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres observations à formuler sur ce compte-rendu.

Mme DELATTRE QUENEY Delphine demande à s'abstenir sur l'approbation. Les huit autres membres (+ 4 pouvoirs) demandent à ce que la remarque de Mme GEFFROY Marie-Jeanne soit prise en compte et acceptent le compte-rendu du 13 juin dernier.

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DORÉES (CCBPD)** **Ajout compétence GÉMAPI (GEstion Milieu Aquatique Prévention Inondation)**

*Délibération 2017/26*

Monsieur le Maire donne lecture de la modification statutaire approuvée par le Conseil Communautaire de la CCBPD en date du 28 juin et qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il précise que chaque Commune membre de la Communauté doit également se prononcer sur cette modification.

*La loi Maptam du 27 janvier 2014 modifie l'article L211-7 du code de l'environnement et prévoit que :*

► *« Les communes sont compétentes en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Cette compétence comprend les missions définies au 1°, 2°, 5°, 8° du paragraphe 1 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement ».*

*En intégrant cette phrase, le législateur confie aux communes une compétence propre à la « GEMAPI ». Mais la loi prévoit le transfert obligatoire de ce corps de compétence aux établissements de coopérations intercommunales. Dans notre cas, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées.*

*Les compétences aux 1°, 2°, 5°, 8° du paragraphe 1 de l'article L 211-7 sont donc transférées en compétences obligatoires à la CCBPD au 1<sup>er</sup> janvier 2018, qui, elle-même va les déléguer à trois syndicats :*

*\* le syndicat mixte du bassin versant de l'Azergues, le syndicat mixte des rivières du Beaujolais et le syndicat mixte des rivières Brévenne et Turdine.*

*Les autres compétences 3°, 4°, 6°, 7°, 9°, 10°, 11° et 12° énumérées au paragraphe 1 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement sont des compétences complémentaires et donc, qui doivent être transférées à la Communauté de Communes par les communes.*

*C'est donc sur ces compétences complémentaires qu'un transfert de compétences des communes vers les communautés de communes doit s'effectuer pour que la Communauté puisse à son tour transférer ces compétences au syndicat de bassin.*

*Comme nous sommes sur trois bassins différents, chaque syndicat outre la compétence obligatoire va retenir les compétences qu'il souhaite exercer.*

*D'où la Communauté de Communes a deux possibilités :*

*- soit demander aux communes le transfert du syndicat qui retient le plus de compétences complémentaires et alors sur certains territoires elle n'exercera pas une partie de ses compétences,*

*- soit elle définit un transfert de compétence qui colle aux compétences de chaque bassin.*

*Ce travail de réflexion a été proposé au Conseil avec le texte suivant :*

*La Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées doit au 1<sup>er</sup> janvier 2018 obligatoirement prendre la compétence GÉMAPI concernant les rubriques au 1°, 2°, 5°, 8° du paragraphe 1 de l'article L211-7 du Code de l'Environnement, soit :*

*1° l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;*

*2° l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, ce canal, à ce lac ou ce plan d'eau ;*

*5° La défense contre les inondations et contre la mer*

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Ces compétences seront transférées à la CCBPD par arrêté du Préfet au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La CCBPD peut en outre prendre les compétences complémentaires. Les trois syndicats auxquels nous appartenons ne souhaitent pas exercer les mêmes compétences. Il est donc proposé de prendre les compétences par bassin : BASSIN DES RIVIERES DU BEAUJOLAIS, BASSIN BREVENNE TURDINE, BASSIN DE L'AZERGUES.

Les communes et la Communauté de Communes disposeront ensuite d'un délai de 2 ans pour fixer le transfert financier lié à ce transfert de compétences.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la délibération 2017-083 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées datée du 28 juin 2017 pour adaptation au GÉMAPI.

Mme DELATTRE QUENEY Delphine souligne que la CCBPD ne souhaite pas prendre la compétence optionnelle « démoustication ».

### **ENGIE : RENOUELEMENT DU MARCHÉ DE VENTE DE GAZ**

*Délibération 2017/27*

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le marché de vente de gaz de l'école actuelle (n° 20140923-97743) arrive à échéance au 30 septembre prochain et qu'il faut étudier soit son renouvellement mais pour une durée raccourcie à deux ans, soit le renégocier auprès d'un autre fournisseur pour la même durée. Il donne la parole à Monsieur Georges BELET.

Ce dernier dit avoir étudié la proposition de renouvellement de contrat fournie par Engie d'une durée de 3 ans et souligne avoir repris contact avec eux pour leur demander de représenter une offre sur deux années seulement, soit jusqu'à l'ouverture du futur groupe scolaire.

Après avoir interrogé « DIRECT Energie » par téléphone, il semblerait que la commune fasse 20% d'économie sur sa facturation annuelle mais le tarif définitif ne lui sera communiqué qu'au 20 août prochain.

Il indique que dans le cadre d'un renouvellement chez Engie, un retour du contrat signé est demandé pour le 09 août, passé ce délai leur offre commerciale ne sera plus valable. Il va donc négocier également un délai supplémentaire, soit jusqu'au 28 août.

Monsieur le Maire dit qu'une décision ne peut pas être prise au vu des éléments en sa possession ; il dit qu'il va donc étudier, avec Georges, les deux offres provenant d'Engie et de Direct Energie, et demande à l'assemblée de l'autoriser à traiter avec le mieux disant.

Etant donné qu'aucune séance de conseil n'est prévue en août, les conseillers, à l'unanimité, autorisent Monsieur le maire à traiter un contrat de vente de gaz pour le bâtiment actuel de l'école, avec le mieux disant.

### **REPARTITION DES AMENDES DE POLICE 2017**

*Délibération 2017/28*

Monsieur le Maire présente le dossier préparé par M. BLANCHON, adjoint délégué à la voirie concernant l'aménagement sécuritaire du croisement « route des Chères/chemin

des Ronzières » dont le projet chiffré est estimé à HT 8 855.90 euros ; il indique que ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention dans le cadre de la dotation relative au produit des « amendes de police ».

Il demande l'avis des conseillers. Les élus, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sont d'accord pour faire réaliser la création d'un mini rond-point et des cheminements destinés aux piétons.

- acceptent de présenter aux conseillers départementaux du canton d'Anse, un dossier de demande de subvention dans le cadre des « amendes de police ».

### **SIVU DU BEAL : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2016**

Monsieur le Maire dit avoir reçu en mairie le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour année 2016. Ce dossier est consultable en mairie. Il souligne le bon fonctionnement de la station d'épuration.

### **SIEVA : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EXERCICE 2016**

Monsieur le Maire dit avoir reçu en mairie le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2016. Ce dossier est consultable en mairie. Il fait remarquer la bonne qualité de l'eau potable à Marcilly.

### **GESTION DU PARC LOCATIF - LOCATIONS DES BIENS SITUES « 80 AV DE LA GARE » et « 232 RTE DE CHAZAY »**

*Délibération 2017/29*

Suite à l'exposé du maire et après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité, valident les montants de loyers, comme suit :

Appartement « 80 avenue de la gare » : 400 euros (hors charges)

Appartement « 232 route de Chazay » : 400 euros (hors charges)

Et autorisent monsieur le maire à signer les contrats de location.

### **DIVERS**

#### **\* Groupe scolaire : étude comparative énergie de SEMCODA**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus l'étude faite par SEMCODA et leur demande d'étudier ces documents pour le conseil d'octobre date à laquelle, ils devront définir le mode de chauffage à retenir.

#### **\* Recensement de la population : résultat de l'enquête réalisée en 2017**

Monsieur le maire dit avoir reçu de l'INSEE, le résultat des comptages faisant suite à l'enquête de recensement réalisée en 2017 sur la commune et aux contrôles effectués par l'INSEE, le nombre d'habitants est 867.

*Toutefois, ces comptages ne constituent en aucun cas la population totale, au sens du décret n° 2003-485 du 5 janvier 2003, de la commune. Notamment ne sont comptabilisés ni les effectifs relevant du traitement des fiches de logement non enquêté, ni la population comptée*

à part recensée dans d'autres communes ; ces comptages communiqués n'ont aucune valeur juridique.

Conformément aux dispositions de l'article 156 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les populations légales issues des enquêtes annuelles de recensement réalisées de 2013 à 2017 seront publiées pour toutes les communes fin 2017, prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et seront actualisées chaque année.

#### **\* Présentation de l'association HAGOPIG : demande de partenariat**

Monsieur le Maire dit avoir reçu un mail d'une de ses administrés, nouvellement membre de l'association « collectif HAGOPIG » qui soutient et vient en aide aux enfants malades de l'IHOPE (section pédiatrique du Centre Léon Bérard) par le biais de différents projets qui nécessitent un investissement financier conséquent. Aux termes de son mail, cette dernière sollicite les élus pour qu'ils mettent à disposition de HAGOPIG, la salle des fêtes un dimanche de septembre ou octobre, à titre gratuit, afin d'organiser une convention fitness, encadrées par des professionnelles au profit des enfants de Léon Bérard.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus donnent un avis favorable à cette demande de mise à disposition de locaux à titre gratuit, et, au vu du planning des réservations de la salle, proposent deux dates : dimanche 10 septembre ou dimanche 08 octobre 2017.

#### **\* Lutte contre le moustique tigre**

La parole est donnée à Mme Delphine DELATTRE-QUENEY qui porte à la connaissance des élus, un courrier du Département du Rhône communiquant sur la lutte contre le moustique tigre ; une campagne de communication grand public va être mise en œuvre par le département en septembre dans l'objectif de diffuser et promouvoir les gestes visant à limiter la prolifération de ce moustique ; elle souligne que les personnels techniques intervenant sur les espaces publics de la commune, qui recèlent également des gîtes potentiels (avaloirs pluviaux, réseaux techniques, bornes de chantier, bassins, cimetière...) peuvent être utilement formés aux gestes de prévention.

Un stand sera installé au forum des associations prévu en septembre afin de sensibiliser les Marcillois.

#### **\* Label Pays d'art et d'histoire**

La Communauté d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées et la ville de Villefranche-sur-Saône souhaitent s'engager dans une démarche conjointe d'obtention du label « Pays d'art et d'histoire », inscrit par ailleurs au sein du projet culturel de territoire de la Communauté d'agglomération et de la Ville.

L'objectif de ce label est de valoriser au mieux le patrimoine de notre territoire, pour ses habitants d'une part, et pour les touristes d'autre part.

Monsieur le Maire dit qu'une présentation de la démarche aux Maires des deux intercommunalités, ainsi qu'aux élus culture, tourisme et urbanisme se tiendra à la CCBPD le 20 juillet prochain.

**\* Secrétariat de mairie : fermeture du 14 août 2017 inclus au 18 août 2017 inclus.**

**\* Prise de fonctions : adjoint technique au 26 juin 2017**

Monsieur le maire dit que M. KOBILESKI Christian a été recruté en CDD pour 20 heures de services hebdomadaires, à compter du 26 juin dernier.

**\* Transfert de l'activité recouvrement de l'impôt.**

L'activité de recouvrement de l'impôt, assurée actuellement par la trésorerie de Chazay d'Azergues sera transférée début 2018 vers les deux services des impôts des particuliers (SIP) de Villefranche sur Saône et de Caluire. Déjà compétents pour les questions relatives au calcul de l'impôt sur le revenu ou de la taxe d'habitation pour les usagers, ils traiteront également des questions concernant le paiement de ces impôts, devenant ainsi l'interlocuteur fiscal unique des contribuables de la commune de MARCILLY D'AZERGUES.

**COMPTES-RENDUS REUNIONS INTERCOMMUNALITE - SYNDICATS - COMMISSIONS ET AUTRES**

**1- Intercommunalité**

**CCBPD : Conseil communautaire du 28 juin 2017**

Parmi les nombreux sujets abordés lors du conseil communautaire : à noter l'installation des conseillers communautaires et d'un nouveau membre du bureau de la commune nouvelle « Porte des Pierres Dorées » au sein de la CCBPD.

**2- Syndicats**

**SMBA : réunion du comité du 03 juillet 2017**

Haut débit : un accord avec Orange pour couvrir tout le territoire d'ici 2024.

**3- Commissions**

**Commission « relation/informations » : réunion de hameau « place des tilleuls » du 16 juin 2017**

Madame Marie-Jeanne GEFFROY déplore le peu d'habitants présents. Les points évoqués :

- 1- Circulation plus importante sur la RD « route de Neuville »,
- 2- Demande à ce qu'un comptage de véhicules soit réalisé.

Monsieur le Maire rappelle que ces relevés sont engagés par le Département et non par la commune. L'aménagement sécuritaire du centre bourg apportera une amélioration à cette départementale très fréquentée.

Madame Morgane MATRAY interroge l'assemblée sur le fait qu'il n'y ait jamais eu de pose de feux tricolores pour la vitesse des automobiles.

- 3- Replanter des arbres « place des Tilleuls »

Monsieur Laurent CHEVEREAU soumet aux élus d'envisager une plantation d'arbres dans le projet global d'aménagement du centre bourg.

**Commission « culture » - Fête de la musique du 24 juin**

Soirée réussie, deux orchestres avec un style de musique proche ; l'an prochain, le souhait serait d'avoir des styles plus variés.

**Commission « relation/informations » :** Madame Marie-Jeanne GEFFROY rappelle le forum des associations qui se déroulera le 02 septembre prochain de 9 h à 12 h à la salle des fêtes et demande à ce que les conseillers soient présents aux alentours de 11 h pour la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants.

**Commission « urbanisme » : réunion du 11 juillet 2017**

La commission a examiné deux dossiers.

**DÉCLARATIONS PRÉALABLES (01)**

**DP 69.125.17.F0012**      **ZONE NH**

**Extension d'une habitation**

Dossier reçu le 07/07/2017

Dossier envoyé à la Préfecture le 07/07/2017

**Remarques de la commission :**

Déclaration acceptée.

**PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF (01)**

**PC 69.125.16.F0003 M2**      **ZONE UC**

**Modification de l'altimétrie de la maison**

Dossier reçu le 20/06/2017

Dossier envoyé à la Préfecture le 07/07/2017.

**Remarques de la commission :**

Le permis modificatif a été accepté.

**4- Conseil Municipal des Enfants**

Madame ROCH Elisabeth s'est portée volontaire pour venir en aide à Mmes Ghislaine GOUBEAU, Marie-Jeanne GEFFROY et M. Pierre ROYER.

Le conseil municipal des enfants travaille en amont sur le forum des Associations de septembre.

**5- Autres****Groupe scolaire/aménagement centre-bourg : réunion avec les concessionnaires réseaux en date du 27 juin**

En présence d'un représentant du SYDER, CCBPD, SIEVA, SIVU DU BEAL, une présentation du projet dans sa globalité en termes d'organisation urbaine, de phasage et plan de masse a été faite par MM. RAMEL, architecte et FAVRE, SEMCODA.

Une deuxième réunion se tiendra le 26 septembre prochain pour poursuivre ces études.

Monsieur le Maire dit que la SEMCODA est toujours en négociation avec les services des Architectes des Bâtiments de France sur le permis de construire des immeubles SEMCODA à réaliser.

**POUR INFORMATION**

**Prochaines réunions datées**

**CONSEIL MUNICIPAL**

Août : néant

Mardi 12 septembre 2017 à 20 h 30

Mardi 10 octobre 2017 à 20 h 30

**CCAS**

Mardi 12 septembre 2017 à 20 h

**AUTRES**

**Prochaines réunions à prévoir**

Commission « urbanisme » : mardi 12 septembre 2017 en mairie, et mardi 10 octobre 2017, horaire à définir

Commission « finances » : mardi 19 septembre 2017 à 19 h en mairie.

*Fin de séance : 22 h 15*